



De solides bases pour l'avenir


Rapport d'étape (automne 2009)
sur la mise en œuvre du Cadre
d'élaboration des politiques
de l'Ontario en éducation
des Premières Nations,
des Métis et des Inuits



2009

Perspectives autochtones : un nouvel éclairage sur le curriculum



 Imprimé sur du papier recyclé • 09-173 • ISBN 978-1-4435-1495-8 (imprimé) • ISBN 978-1-4435-1498-9 (PDF) • ISBN 978-1-4435-1499-6 (TXT) © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009



appuyer chaque élève



Ontario

Table des matières



1. Introduction	3
Présentation du rapport	3
Sources d'information	4
2. Concrétisation de la vision	5
Établissement de partenariats solides	5
Programmes et initiatives du Ministère	6
Curriculum et ressources	7
3. Mesures des résultats	9
Utilisation de données pour augmenter le rendement des élèves	10
Soutien des élèves	11
Soutien des éducatrices et éducateurs	15
Renforcement de l'engagement et sensibilisation	16
4. Futures orientations	20
Approfondissement de la mise en œuvre	20
Auto-identification	21
Perfectionnement professionnel	21
Consultation et partenariats	21
5. Résumé	22

An equivalent publication is available in English under the title: Sound Foundations for the Road Ahead – Fall 2009 Progress Report on Implementation of the Ontario First Nation, Métis, and Inuit Education Policy Framework, 2009.

Cette publication est postée dans le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca.

1

INTRODUCTION



Le gouvernement de l'Ontario est résolu à s'assurer que chaque élève de l'Ontario exploite pleinement son potentiel. En janvier 2007, le gouvernement a lancé la Stratégie d'éducation des Autochtones afin de soutenir l'apprentissage et la réussite des élèves autochtones et de faire connaître la culture, l'histoire et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans nos écoles.

Le lancement de la Stratégie d'éducation des Autochtones a coïncidé avec la publication en 2007 du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit* (le Cadre). Ce Cadre constitue le fondement d'une éducation de qualité pour tous les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui fréquentent les écoles élémentaires et secondaires ontariennes financées par les fonds publics.

Présentation du rapport

En publiant le Cadre, le ministère de l'Éducation s'est engagé à faire publiquement rapport, tous les trois ans, de l'avancement de sa mise en œuvre. Le présent rapport offre un survol des étapes que le Ministère, les conseils scolaires, les écoles et les partenaires communautaires ont franchies pour appliquer les stratégies énoncées dans le Cadre et favoriser la réussite des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Le rapport ne constitue pas une évaluation des différents conseils scolaires. Il offre plutôt un portrait des progrès accomplis à ce jour et contient des recommandations sur la manière dont tous les partenaires peuvent collaborer efficacement en vue de rejoindre chaque élève, de renforcer les capacités et de sensibiliser la population.

Sources d'information

Les résultats énoncés dans ce rapport proviennent de multiples sources. Le Ministère a octroyé des fonds aux organismes autochtones provinciaux pour leur permettre de tenir des séances de consultation communautaire et ainsi connaître l'opinion de la population sur la mise en œuvre du Cadre. De plus, le Ministère a retenu les services d'un expert-conseil indépendant, le StonePath Research Group, pour rassembler des informations sur les points de vue des élèves et des éducatrices et éducateurs au moyen de groupes de consultation et de sondages électroniques. Le Bureau de l'éducation des Autochtones a quant à lui recueilli directement les commentaires de membres du personnel des conseils scolaires.



2

CONCRÉTISATION DE LA VISION



Il est essentiel, pour atteindre les objectifs établis dans le Cadre, d'établir des partenariats solides entre le Ministère, les conseils scolaires, les écoles, les éducatrices et éducateurs, le personnel de soutien, les familles, les élèves et les organismes communautaires. Les programmes et les initiatives du Ministère – tout comme les curriculums et les ressources – concernant les divers aspects de l'éducation des Autochtones sont aussi très importants dans la mise en œuvre du Cadre. Des progrès remarquables ont été réalisés en peu de temps, mais il reste encore beaucoup d'étapes exaltantes à franchir pour assurer la pleine concrétisation des objectifs du Cadre.

Établissement de partenariats solides

Des progrès importants ont été réalisés en vue de renforcer les relations de travail entre les conseils scolaires et les organismes autochtones dans toutes les régions de la province. Dans l'ensemble, le Cadre bénéficie d'un soutien enthousiaste et croissant pour sa mise en œuvre. La population comprend aussi mieux l'importance et la valeur de forger des partenariats avec les familles et les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour favoriser la réussite scolaire de leurs enfants.

Le **Conseil consultatif de l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits de la ministre** a été créé en 2009 pour permettre à des porte-parole des Premières Nations, des Métis et des Inuits de tout l'Ontario de rencontrer la ministre de l'Éducation et de hauts fonctionnaires du Ministère pour faire avancer le programme d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits de la maternelle à la 12^e année.



Le **Conseil des directrices et directeurs en matière d'éducation des Autochtones** a été constitué en février 2008. Il a été créé après que d'autres régions de l'Ontario eurent manifesté leur désir enthousiaste de se joindre au groupe initial des directrices et des directeurs de l'éducation de la région du Nord ontarien, groupe qui avait rencontré à plusieurs reprises les hauts fonctionnaires du Ministère pour débattre de questions sur l'enseignement dispensé aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.

La **Métis Nation of Ontario** et le **ministère de l'Éducation** ont ratifié un protocole d'entente pour cerner les occasions de soutenir les élèves métis et de sensibiliser l'ensemble des élèves de l'Ontario à l'histoire, à la culture et aux perspectives des Métis.

Le **ministère de l'Éducation** – avec l'appui du ministère des Affaires autochtones – a entamé des discussions sur l'éducation des Premières Nations avec l'**Union of Ontario Indians** et le **Secrétariat des chefs de Fort Frances** au sujet des ententes en matière d'éducation qu'ils négocient avec le gouvernement du Canada.

Programmes et initiatives du Ministère

Le **Bureau de l'éducation des Autochtones** a été constitué en 2006 pour assurer à l'échelle de la province la coordination et le leadership des questions et des initiatives concernant l'éducation des Autochtones. Le Bureau travaille en collaboration avec les communautés et les organismes autochtones, les conseils scolaires de l'Ontario, les établissements postsecondaires, d'autres ministères et le gouvernement fédéral.

Le **financement ciblé** pour l'éducation des Autochtones aux paliers élémentaire et secondaire est passé de trois millions de dollars à 28 millions de dollars au cours des quatre dernières années.

Le **supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits** a été offert pour la première fois en 2007 pour accroître le financement alloué par les conseils scolaires aux programmes de langues ou d'études autochtones, apportant ainsi un soutien additionnel aux élèves autochtones. Le montant du supplément est passé de 10,5 millions de dollars en 2007 à 19,1 millions de dollars en 2009-2010 en raison de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits aux cours d'Études autochtones et de Langues autochtones.

Les **programmes parallèles d'éducation secondaire offerts dans des centres d'amitié autochtones** ont été instaurés dans les années 1990 pour pallier les taux de décrochage élevés des élèves autochtones vivant en milieu urbain. Ces programmes sont le fruit de partenariats entre huit centres d'amitié autochtones et les conseils scolaires financés par les fonds publics des villes suivantes : London, Sudbury, Fort Erie, Hamilton, Ottawa, Sault Ste. Marie, Kenora et Fort Frances. En 2010-2011, ils seront offerts dans quatre autres villes.

Des **projets pilotes pour l'éducation des Autochtones vivant en milieu urbain** ont été lancés dans les conseils scolaires de district de Lakehead, de Simcoe County et de Toronto grâce à un financement d'environ trois millions de dollars, pour résoudre les difficultés uniques que les conseils scolaires des milieux urbains doivent surmonter et pour mettre au point des modèles efficaces à l'appui des élèves autochtones, y compris pour rejoindre activement les familles, les collectivités et d'autres organismes de services autochtones.

Le **Cercle de lumière 2009 : Conférence sur l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits** est tenu par le ministère de l'Éducation en partenariat avec Affaires indiennes et du Nord Canada les 25 et 26 novembre à Toronto. Fort du succès du Cercle de lumière de 2007, l'événement donnera aux éducatrices et éducateurs de la province et des Premières Nations l'occasion de participer à des séances de perfectionnement professionnel et d'échanger des pratiques exemplaires concernant les initiatives en éducation des Autochtones.

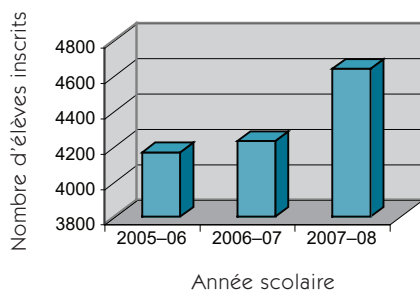
Curriculum et ressources

Le **taux d'inscription aux cours Études autochtones et Langues autochtones** n'a cessé de croître depuis le lancement du Cadre et l'octroi de ressources additionnelles par le truchement du Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Cette importante hausse est notamment attribuable au fait que de plus en plus de conseils scolaires offrent ces cours. En 2007-2008, 35 conseils scolaires proposaient ces cours, contre à peine 18 en 2005-2006.

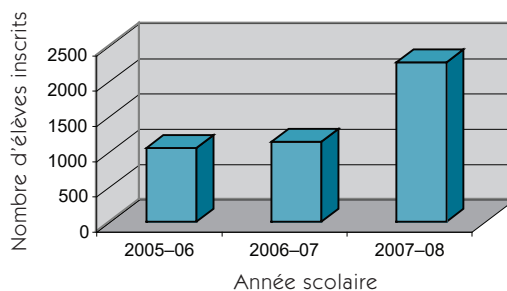




Inscription au cours Langues autochtones à l'élémentaire et au secondaire



Inscription au cours Études autochtones au secondaire



Le contenu du curriculum offert aux élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits est en voie d'être intégré au curriculum révisé dans le cadre du processus de révision cyclique du curriculum, mené en consultation avec des organismes autochtones.

Les cours **Études autochtones** et **Langues autochtones** font présentement l'objet d'une révision. Le Ministère entreprend le processus de consultation, d'examen et de révision, d'une durée de deux ans, avec l'appui d'organismes tels que l'Anishnaabek, Mushkegowuk, Onkwehon: we (AMO) Language Commission ainsi qu'un vaste réseau d'éducatrices et éducateurs, de facultés d'éducation et d'organismes œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Perspectives autochtones : la Boîte à outils du personnel enseignant, disponible sur le site Web du Ministère, a été élaborée pour aider le personnel enseignant à intégrer les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits à l'enseignement en classe en fournissant des stratégies pédagogiques conformes au curriculum.

Des **manuels d'études autochtones** sont en préparation pour deux cours – *Peuples autochtones du Canada*, 10^e année, et *Croyances, valeurs et aspirations des Autochtones dans la société contemporaine*, 11^e année – et devraient être prêts en mars 2011.

3

MESURES DES RÉSULTATS



Le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit* de 2007 comprend dix mesures des résultats qui serviront à évaluer la réussite de sa mise en œuvre. Dans ce rapport, ces mesures ont été regroupées dans les quatre catégories suivantes :

- Utilisation des données pour augmenter le rendement des élèves;
- Soutien des élèves;
- Soutien des éducatrices et éducateurs;
- Renforcement de l'engagement et sensibilisation.

La majorité des conseils scolaires en sont aux premières étapes de la mise en œuvre du Cadre. Par conséquent, aucune donnée quantitative sur la progression des différents volets du Cadre n'est disponible pour le moment. Le rapport est donc essentiellement qualitatif. Au cours des prochaines années, au fur et à mesure que les conseils appliqueront les politiques d'auto-identification, des données fiables sur les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits deviendront disponibles et fourniront un portrait plus clair des retombées du Cadre sur la réussite des élèves.

Utilisation des données pour augmenter le rendement des élèves

1. Augmentation notable du pourcentage des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits rencontrant les normes provinciales lors des évaluations en lecture, en écriture et en mathématiques effectuées à l'échelle de la province.
2. Augmentation notable du personnel des Premières Nations, des Métis et des Inuits, enseignant et non enseignant, dans les conseils scolaires de l'Ontario.
3. Hausse significative du taux d'obtention du diplôme des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
4. Amélioration substantielle du rendement de ces élèves.

Politique d'auto-identification des élèves autochtones

La disponibilité de données sur la réussite des élèves autochtones qui fréquentent les écoles provinciales financées par les fonds publics constitue une base solide pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes qui répondent aux besoins des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

En avril 2007, le Ministère a lancé *Les chemins de la réussite pour les élèves des Premières nations, Métis et Inuit*, un guide d'élaboration de politiques et de pratiques d'auto-identification d'élèves autochtones, et de méthodes de collecte de données. Le Ministère a aussi octroyé un financement et formulé des recommandations aux conseils scolaires pour les aider à élaborer leurs politiques d'auto-identification.

À compter du 30 juin 2009, 28 conseils scolaires avaient adopté des politiques d'auto-identification et 41 avaient entrepris le processus de consultation et d'élaboration de politiques. Il s'agit d'une augmentation considérable depuis 2006, alors que moins de 10 conseils sur un total de 72 étaient dotés de politiques d'auto-identification.

Collecte de données

Les renseignements sur l'auto-identification des élèves autochtones recueillis par le Ministère à partir d'octobre 2009 permettront à ce dernier de jeter les bases des mesures du rendement des élèves. En vue d'intégrer à l'échelle provinciale ces données au Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON), le Ministère a lancé un projet pilote avec quatre conseils scolaires de district (Rainy River, Kenora Catholic, Algoma et Kawartha Pine Ridge) pour documenter les pratiques réussies de collecte de données et résoudre

tout problème avant la mise en œuvre du projet à l'échelle provinciale. Ces renseignements ont été transmis à tous les conseils scolaires pour faciliter la collecte de données dans toute la province.

Le SISO n commencera à recueillir des données sur l'auto-identification des élèves dans tous les conseils scolaires dotés de politiques d'auto-identification lorsque sera amorcé le cycle de soumission des données d'octobre 2009.

Auto-identification du personnel enseignant

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a entrepris des discussions préliminaires avec ses membres pour :

- étudier des stratégies qui encouragent plus d'enseignantes et d'enseignants des Premières Nations, des Métis et des Inuits à s'auto-identifier;
- inciter plus d'élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits à envisager de choisir la profession enseignante.

Soutien des élèves

5. Amélioration substantielle de l'estime de soi des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
6. Collaboration accrue entre les administrations scolaires des Premières Nations et les conseils scolaires pour veiller à ce que les élèves des Premières Nations dans les collectivités des Premières Nations reçoivent la préparation nécessaire pour réussir quand ils passent dans des écoles financées par la province.

Estime de soi des élèves

Généralement, les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits ont dit être plus favorables à l'école, les participantes et participants aux séances de consultation ayant signalé pour leur part une amélioration du sentiment de fierté, d'assurance, de confiance en soi, de détermination et d'autonomisation de ces élèves. Voici les remarques de quelques participantes et participants :

- Certaines éducatrices et éducateurs ont noté une amélioration de l'assiduité, de l'aisance en classe, du comportement et de l'intérêt chez les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Les familles métisses participantes en particulier ont dit trouver que les écoles et les programmes d'étude devenaient de plus en plus respectueux des Métis et de leurs réalités. Les personnes participantes ont aussi indiqué



que les élèves reconnus de façon positive dans leur école en tant que Métis affichaient une fierté et une assurance accrues.

- Des participantes et des participants ont insisté sur la nécessité de poursuivre un dialogue encore plus ouvert entre le personnel enseignant et les élèves pour favoriser la reconnaissance et la compréhension des difficultés et des contributions propres aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.
- D'autres ont rapporté que les élèves qui suivent les Programmes parallèles d'éducation secondaire offerts dans des centres d'amitié autochtones avaient plus d'estime de soi. Cependant, il a également été mentionné que les services de soutien et les ressources communautaires fournis dans ces programmes pouvaient avoir contribué à la réussite des élèves et qu'il fallait accorder un financement et des ressources additionnels pour répondre aux besoins des élèves.
- D'autres encore ont noté que les jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits avaient plus d'occasions de mettre à profit leurs qualités de chef à l'école et dans leur communauté. Toutefois, il semble qu'un travail additionnel soit également nécessaire dans ce domaine.

Il est difficile de savoir si l'amélioration de l'estime de soi notée chez les élèves est directement attribuable aux changements apportés dans les écoles ou si elle résulte du Cadre et du financement qui l'accompagne. Néanmoins, toutes les sources consultées ont indiqué que la présence de conseillères et de conseillers, d'un personnel de liaison et de modèles autochtones a contribué à rendre les élèves plus à l'aise en milieu scolaire.

Collaboration entre les Premières Nations et les conseils scolaires

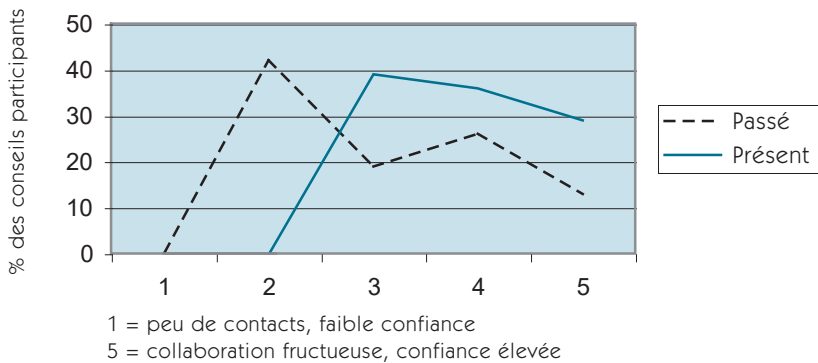
À l'échelle de la province, le niveau d'engagement des Premières Nations et des conseils scolaires varie grandement. Il existe des collaborations de longue date et de solides partenariats surtout dans les secteurs où les élèves qui vivent dans une réserve fréquentent une école financée par les fonds publics. Dans des secteurs où ces relations sont en voie d'être établies, des porte-parole des conseils scolaires signalent un virage marqué vers des rapports fructueux.

Des représentantes et des représentants de conseils scolaires ont été priés d'accorder une note de 1 à 5 à la qualité présente et passée de la collaboration et de l'engagement mutuels de leur conseil et des Premières Nations environnantes, la note 1 correspondant à une absence de contacts ou d'interactions et à l'apparence d'un faible lien de confiance et la note 5, à une

collaboration fructueuse assortie d'un solide lien de confiance. Depuis la mise en œuvre du Cadre, tous les conseils scolaires ont dit percevoir une amélioration de la qualité de leurs rapports, de leur niveau de collaboration et de leur lien de confiance.




Perception, par les conseils scolaires, des relations entre les conseils scolaires et les Premières Nations locales



Ententes sur les frais de scolarité et financement

Les ententes sur les frais de scolarité sont des contrats officiels établis entre les conseils scolaires et les Premières Nations. Elles permettent à une Première Nation de payer un conseil scolaire en échange de services afin que des élèves vivant dans la réserve puissent fréquenter une école provinciale financée par les fonds publics. Les conseils scolaires et les Premières Nations doivent négocier eux-mêmes ces ententes à l'échelle locale. Si cette méthode permet d'adapter les ententes aux besoins locaux, elle entraîne aussi des disparités considérables à l'échelle de la province entre les conditions particulières et l'application des différentes ententes. En janvier 2009, plus de 20 conseils scolaires avaient conclu une entente sur les frais de scolarité.

La plupart des conseils scolaires ont noté une amélioration des rapports dans la négociation de ces ententes. Parmi les facteurs de progrès qui ont été notés, mentionnons : l'harmonisation du processus de négociation, l'amélioration des communications et un dialogue soutenu permettant l'échange de renseignements et la diffusion de comptes rendus sur la réussite des élèves.



Le Ministère, Affaires indiennes et du Nord Canada, les conseils scolaires et les Premières Nations ont participé à une série d'ateliers locaux sur les ententes en matière de frais de scolarité. Certains ont dit que ces ateliers leur avaient permis de mieux comprendre les ententes. Dans certains cas cependant, des efforts additionnels sont nécessaires à l'échelle locale pour établir des relations de travail harmonieuses.

Les différences qui existent entre les démarches adoptées par les paliers fédéral et provincial en matière de financement demeurent une préoccupation constante. Plus précisément, il existe un écart considérable entre le financement octroyé par la province aux conseils scolaires et le financement accordé aux Premières Nations par le gouvernement fédéral par le truchement de la formule de financement adoptée par les bandes.

Une préoccupation constante a également été exprimée à propos de la transition des élèves qui quittent le réseau des écoles des Premières Nations pour le système public provincial.

Le Ministère travaille actuellement avec des porte-parole des Premières Nations et avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un guide qui facilitera les négociations à l'échelle locale.

Soutien à la transition

Plusieurs conseils scolaires ont dit être dotés des structures nécessaires pour permettre la planification et la surveillance de la transition des élèves des Premières Nations qui font leur entrée dans une école publique, et pour résoudre les problèmes. Les initiatives des conseils comprennent :

- avoir une coordonnatrice ou un coordonnateur de l'éducation des Autochtones;
- établir des comités consultatifs;
- mettre en œuvre des programmes de transition, des programmes de mentorat par les pairs et des programmes parascolaires;
- utiliser les trousseaux de transition et les activités de rayonnement;
- élargir les services destinés aux élèves et à leur famille.

Nombre de ces programmes et services sont offerts aux élèves de 8^e année qui fréquentent une école des Premières Nations.

Comités consultatifs communautaires

Environ 40 p. 100 des conseils qui ont pris part au sondage ont indiqué qu'ils s'étaient dotés d'un comité consultatif sur l'éducation des Autochtones. Ces comités sont généralement perçus comme étant inclusifs. Ils réunissent des membres des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que des enseignantes et des enseignants, des conseillères et des conseillers scolaires et des membres des familles des élèves autochtones.

Les travaux des comités consultatifs ont notamment permis l'établissement de relations, l'échange de renseignements, l'élaboration de politiques d'auto-identification et la création de stratégies visant à faciliter l'apport des membres des communautés autochtones ou à tenir compte des perspectives et des préoccupations spécifiques.

Parmi les réalisations, notons :

- L'intérêt accru des élèves qui démontrent une assurance marquée dans les communications et dont l'assiduité s'améliore;
- La mise sur pied d'une équipe d'intervention, une meilleure coordination des efforts et une formation destinée aux enseignantes et aux enseignants leaders autochtones;
- Les programmes d'appui aux élèves, la tenue d'ateliers de leadership à l'intention des élèves, l'établissement d'un programme de petits-déjeuners, la création d'une trousse d'orientation. Il y a une aisance accrue des élèves qui débutent à l'école. Notons aussi la tenue d'activités destinées aux familles.

Soutien des éducatrices et éducateurs

7. Satisfaction accrue des éducatrices et éducateurs dans les écoles financées par la province quant aux activités et aux ressources de perfectionnement professionnel prévues pour les aider à mieux servir ces élèves.

Point de vue des éducatrices et éducateurs

Si cette mesure des résultats au sein des conseils scolaires témoigne d'une réussite claire, il y a néanmoins place pour l'amélioration. Bien que certains conseils scolaires aient fourni de nombreuses occasions de perfectionnement professionnel, les membres du personnel ont généralement indiqué qu'ils





bénéficieraient d'un meilleur soutien en ce qui a trait aux questions touchant les Premières Nations, les Métis et les Inuits, et pourraient ainsi améliorer la façon dont ils enseignent la matière, abordent des questions particulières et interagissent avec leurs élèves aux antécédents divers. De nombreux participants ont mentionné la nécessité d'avoir plus de ressources pédagogiques et de documents de soutien tels que des plans de leçon, des trousseaux et des jeux, et un financement pour le perfectionnement professionnel, la formation et les ressources du personnel enseignant, y compris celles axées sur les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Renforcement de l'engagement et sensibilisation

8. Participation accrue des parents des Premières Nations, des Métis et des Inuits à l'éducation de leurs enfants.
9. Augmentation des occasions de partage des connaissances, de collaboration et de règlement des problèmes entre les collectivités autochtones, les gouvernements et les administrations scolaires des Premières Nations, les écoles, les conseils scolaires et le Ministère.
10. Intégration de possibilités pédagogiques qui permettent d'améliorer de manière significative la sensibilisation à la richesse et à la diversité de la culture et de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

La mise en œuvre du Cadre s'est faite beaucoup plus rapidement dans les écoles comportant une grande population auto-identifiée d'élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits que dans celles à faible population. Au fur et à mesure de la progression de la mise en œuvre du Cadre, la sensibilisation de l'ensemble des élèves aux perspectives, à l'histoire et à la culture des Premières Nations, des Métis et des Inuits continue d'être un objectif prioritaire. Encourager tous les élèves à envisager de suivre des cours d'études autochtones pourrait favoriser cette sensibilisation.

Engagement des familles

Un nombre croissant de familles autochtones sont appelées à participer à divers aspects de la gouvernance des écoles et à y avoir une voix grâce à des comités et à d'autres tribunes. Cet engagement cependant concerne principalement l'élaboration de politiques d'auto-identification. Le sondage a révélé un taux plutôt élevé d'engagement chez les familles autochtones;

et les personnes qui ne partageaient pas cet engagement ont indiqué la pauvreté et leur mobilité élevée comme important facteur d'empêchement.

En ce qui concerne la consultation à propos des curriculums et d'autres aspects, les membres des familles autochtones ont exprimé un niveau d'intérêt similaire à celui des familles et des communautés non autochtones. Les membres de certaines familles autochtones ont l'impression que les écoles s'enquéraient de leur opinion uniquement lorsqu'elles avaient besoin de leur aide, estimant que le processus de consultation était souvent à sens unique.

Certains organismes ont dit être particulièrement préoccupés par le sort des jeunes Autochtones confiés à des parents ou à des tuteurs non autochtones, surtout en raison du nombre croissant d'enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits à la charge d'autres personnes que leurs parents. Ils croient nécessaire de trouver des solutions de rechange pour attirer les familles dans les écoles, notamment les services de garde, les bibliothèques publiques, les tests d'équivalence d'études secondaires (GED) et les cours d'éducation permanente.

Échange des connaissances et collaboration

Dans l'ensemble, toutes les parties ont indiqué une augmentation de la collaboration et des partenariats entre les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits et les conseils scolaires.

Certains parents autochtones et membres des communautés autochtones ont indiqué que l'utilisation accrue des langues des Premières Nations et d'affiches à l'image des Premières Nations pour célébrer les cultures métisses et celles des Premières Nations constituait une première étape importante.

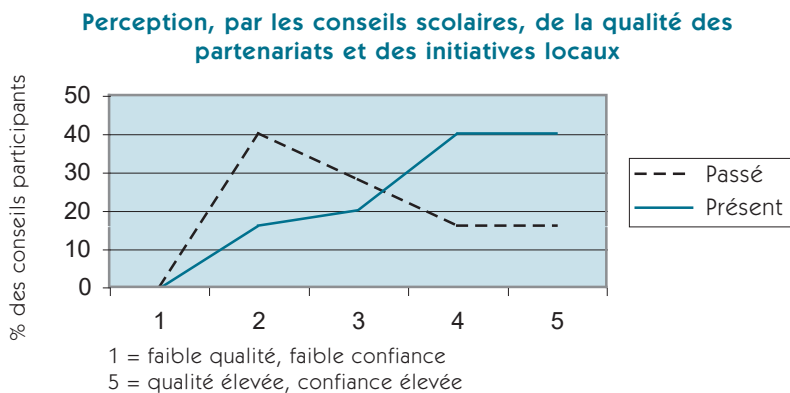
Le nombre d'activités et de séances de rayonnement conçues pour favoriser l'échange de connaissances et la collaboration a augmenté. Celles-ci ont pris différentes formes : séances de consultation et d'information; séances de sensibilisation du personnel enseignant; rayonnement auprès des parents par l'entremise des conseils d'école, de forums d'information communautaires et de rassemblements culturels; colloques; rencontre de dirigeants régionaux de l'éducation des Autochtones et élargissement des services aux familles.





Parmi les bienfaits de ce nouveau degré d'engagement, notons la résolution de problèmes en collaboration, la communication soutenue, la collaboration de surintendantes et de surintendants à des aspects qui favorisent l'efficacité de l'école dans son ensemble, l'accès à des initiatives qui soutiennent les écoles et les communautés et l'amélioration de la confiance.

Des porte-parole de conseils scolaires ont été priés d'accorder une note à la qualité perçue (actuelle et passée) des partenariats et des initiatives locaux, comme ils l'ont fait pour la qualité présente et passée des relations entre les conseils scolaires et les Premières Nations. La majorité des conseils scolaires ont signalé une tendance marquée aux collaborations fructueuses et une amélioration du lien de confiance dans les partenariats et les initiatives à l'échelle locale.



Milieu accueillant et participation des élèves

Il est communément admis que la création d'un milieu accueillant est essentielle pour favoriser un engagement solide, renforcer la collaboration et éveiller les consciences. Voici quelques exemples de pratiques qui s'avèrent efficaces dans ce domaine :

- offrir des occasions dans le cadre d'activités;
- adopter des pratiques d'équité à l'échelle de l'école;
- recourir à du matériel visuel comme des affiches et des drapeaux;
- tenir des séances de sensibilisation du personnel enseignant pour influencer sur les pratiques adoptées en classe;
- adopter des programmes parallèles créatifs pour maintenir l'intérêt des élèves;
- offrir des activités et des programmes de tutorat, de mentorat et de leadership;

- utiliser davantage les ressources des Premières Nations, des Métis et des Inuits en classe et ainsi permettre aux élèves de se reconnaître dans leurs manuels et autre matériel;
- offrir davantage de programmes et de tribunes scolaires axés sur les langues et les études autochtones.

Sensibilisation accrue des perspectives autochtones en classe

L'intégration des perspectives autochtones dans le curriculum s'améliore pour l'ensemble des cours. Des élèves qui ont participé au sondage en ligne, 80 p. 100 ont affirmé que les cours auxquels ils s'étaient inscrits comportaient un contenu autochtone.

Bien que des progrès aient été réalisés, des participantes et des participants ont signalé la nécessité d'assurer l'authenticité de la matière enseignée et d'éviter que cela ne soit qu'une simple mesure symbolique. Les Métis ont surtout noté l'importance de reconnaître et de présenter de façon respectueuse l'histoire, la langue et la culture métisses dans le curriculum.

Il importe de déployer des efforts additionnels pour réitérer la pertinence et l'importance de sensibiliser aux perspectives autochtones tous les élèves, quelle que soit la proportion d'élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits inscrits dans une école.

Nombre de répondantes et de répondants ont dit trouver que le Cadre constituait un excellent outil pour favoriser la réussite des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits, mais peu d'entre eux ont reconnu ou décrit le rôle du Cadre dans les besoins des élèves non autochtones.

Certains élèves et certains parents ont dit être préoccupés par l'accès aux cours Études autochtones et Langues autochtones, que 61,8 p. 100 des élèves ont indiqué ne pas avoir la possibilité de suivre dans leur école. L'aptitude du personnel enseignant à instruire les élèves dans ces matières a aussi suscité des inquiétudes. Des membres de la communauté et, dans une moindre proportion, des éducatrices et éducateurs ont mentionné la nécessité de s'assurer que les personnes chargées d'enseigner les cours Langues autochtones et Études autochtones maîtrisent des langues autochtones et possèdent des connaissances approfondies en études autochtones.



4



FUTURES ORIENTATIONS

Dans l'ensemble, les résultats tirés des séances et des sondages sur la progression de la mise en œuvre du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit* ont montré une progression considérable et une prise de conscience croissante des perspectives autochtones, métisses et inuites. Cependant, il reste beaucoup à faire.

Approfondissement de la mise en œuvre

Partout en Ontario, le niveau d'intégration aux pratiques quotidiennes des stratégies présentées dans le Cadre varie considérablement d'un conseil scolaire à l'autre. La communication et la collaboration entre conseils scolaires et associations communautaires, qui favorisent l'échange d'information et de ressources, ont été décrites comme des mécanismes qui favorisent la mise en œuvre du Cadre.

La sensibilisation de l'ensemble des élèves est essentielle à la mise en œuvre réussie du Cadre, tout comme les activités spécialement conçues à l'intention des apprenantes et des apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Cela s'avère particulièrement vrai pour la compréhension des multiples perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Deux éléments ont été jugés essentiels à la réussite continue et à l'exécution progressive du Cadre. Ce sont :

- la disponibilité de ressources qui sont contemporaines et qui comprennent les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- l'avantage de disposer dans les écoles et les conseils scolaires d'un personnel dévoué qui s'efforce de répondre aux besoins des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Auto-identification

Les conseils scolaires, en partenariat avec les collectivités locales et les familles autochtones, doivent continuer à débattre de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Les processus de diffusion et d'évaluation de ces données doivent aussi être développés et mis en œuvre afin d'augmenter le rendement des élèves.



Perfectionnement professionnel

Il est tout aussi essentiel de soutenir les éducatrices et éducateurs en leur donnant des occasions d'approfondir leur conscientisation et leur compréhension. Il peut s'agir de perfectionnement professionnel continu à tous les niveaux assorti d'un contenu propre à chaque division, de cours menant à des qualifications additionnelles, de colloques de formation tenus à l'échelle régionale et provinciale ou de programmes de formation des formateurs dont les normes, les résultats attendus et les exigences en matière de reddition de comptes sont clairement établis.

Consultation et partenariats

L'un des changements les plus importants signalés depuis le lancement du Cadre est l'accroissement de la collaboration et des consultations entre les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits et les conseils scolaires. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans ces domaines, des discussions sont en cours aux quatre coins de la province sur des sujets qui n'avaient jamais été abordés auparavant, l'objectif commun étant de s'assurer que tous les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'Ontario réalisent leur plein potentiel, et que tous les élèves quittent le système d'éducation publique de l'Ontario avec une conscience et une connaissance accrues des peuples et des perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

5

RÉSUMÉ

D'immenses progrès ont été accomplis au cours des trois dernières années. En peu de temps, les relations de travail entre les conseils scolaires et les organismes autochtones de toutes les régions de la province se sont renforcées. Dans l'ensemble, on note une sensibilité croissante au Cadre et une aide sérieuse à sa mise en œuvre. On comprend mieux l'importance et la nécessité d'engager les familles et les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour favoriser la réussite des élèves qui en sont issus.

Depuis le lancement du Cadre en 2007, de solides bases ont été établies pour nos projets d'avenir. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer, en collaboration avec tous nos partenaires, à soutenir l'amélioration des résultats scolaires des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui fréquentent les écoles ontariennes financées par les fonds publics et, bien sûr, à veiller à ce que tous les élèves de l'Ontario connaissent et comprennent les traditions, la culture et les perspectives traditionnelles et contemporaines des Premières Nations, des Métis et des Inuits.